

Le
Beausset

Communauté de communes : les nouvelles compétences du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Vous n'êtes pas raccordé au réseau d'eau public d'assainissement des eaux usées ? Vous êtes donc concerné par cette information. En 2012, la Communauté de communes Sud-Sainte-Baume, (dont dépendent les propriétaires d'un système d'assainissement non collectif, un ANC) a confié la gestion de ce service public à la SAS Spanc Sud-Sainte-Baume. Ceci pour répondre à l'obligation des collectivités de créer ce service selon les lois sur l'eau et les milieux aquatiques de 1992, 2006 et 2012 (Grenelle 2).

VOUS

informe

Pour toutes informations et
démarches :

SPANC Sud-Sainte-Baume

35 boulevard Jean Jaurès
83270 Saint-Cyr-sur-mer.

Tél. : 04 94 32 56 62.

Fax : 04 94 32 53 62

Courriel : contact@spanc-sudsaintebaume.org

Site : www.spanc-sudsaintebaume.org

Vous possédez un ANC, protégeons l'environnement

Votre dispositif d'assainissement non collectif (ANC) doit être implanté, conçu et entretenu afin de ne présenter aucun risque de pollution par ou pour d'autres réseaux d'eau (rivières, nappes phréatiques, ou eaux pluviales). La conception et l'installation doivent être réalisées par une entreprise spécialisée respectant les exigences techniques de l'arrêté du 7 septembre 2012 et la norme AFNOR DTU 64.1.

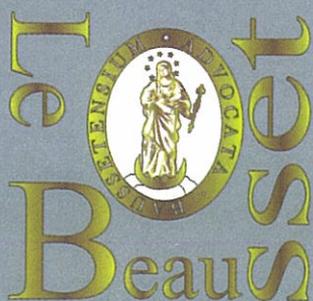
L'entretien de votre dispositif

La fosse d'une résidence principale doit être vidangée tous les 4 ans et ses matières éliminées dans une usine de dépollution.

La conformité des installations et leur entretien seront contrôlés par le service public d'assainissement non collectif mis en place par la Communauté de communes. Pensez à conserver les attestations d'entretien de votre installation.

Ce qui change pour vous

Le SPANC est un service public de la compétence de la Communauté de communes Sud-Sainte-Baume, financé à compte équilibré par une redevance annuelle et une facturation de prestations ponctuelles. Tout comme les usagers de l'assainissement collectif, les services apportés seront à la charge des propriétaires d'ANC.



ne pas jeter sur la voie publique - 11 121 111